

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 26 mars 2021

N° CP-2021-3-2-4

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission d'excellence éducative et de l'accompagnement des familles

#### **Service instructeur**

Service jeunesse

#### **Service consulté**

## **PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE-VIE-VACANCES**

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace contribue à l'autonomie des jeunes et à leur engagement en soutenant les associations qui développent des actions éducatives. Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'attribuer des subventions à des associations menant des actions sur des territoires en difficulté (quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville), privilégiant le travail sur le comportement, la civilité et le vivre ensemble, le travail sur la notion de respect mutuel entre filles et garçons, la prévention des violences sexistes et sexuelles, la notion de responsabilisation et la solidarité locale ou internationale dans le cadre du dispositif Ville-Vie-Vacances

Le Département du Bas-Rhin participait depuis 1989 à l'opération « Prévention été », qui a pris en 1995 la dénomination de « Ville-Vie-Vacances » (VVV), dispositif ministériel qui vise à prévenir la délinquance juvénile dans les quartiers dits difficiles. Les projets proposés (activités d'insertion, sportives, culturelles et éducatives) se déroulent nécessairement pendant les vacances scolaires et concernent prioritairement les jeunes de 11 à 18 ans.

Le dispositif VVV s'adresse aux porteurs de projets présents sur le périmètre des communes bénéficiant d'un Contrat de Ville. Le présent rapport concerne uniquement des projets portés par les structures du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS).

La Ville de Strasbourg est le guichet unique de l'appel à projets pour les structures du territoire de l'EMS et finance également ce dispositif, aux côtés de l'Etat.

Conformément à ces orientations, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace soutienne les projets listés dans le document joint en annexe 1, caractérisés par une forte dimension citoyenne, valorisant l'engagement, favorisant l'autonomisation des jeunes et intervenant sur la prévention des conduites à risques, la découverte culturelle, la mixité sociale, la sensibilisation au patrimoine local.

L'an dernier, 26 projets ont été soutenus pour un montant total de 10 000 €.

Pour cette première phase, sur les deux prévues cette année, ce sont 65 projets qui ont été déposés ; ils concernent essentiellement les vacances d'hiver et de printemps. Vingt d'entre eux, répondant à un ou plusieurs critères évoqués précédemment sont proposés à l'approbation de la Commission Permanente. Les autres projets ne répondent pas à ces critères ou sont déjà soutenus dans le cadre de subventions de fonctionnement attribuées aux structures porteuses.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'attribuer une aide à ces 20 projets, pour un montant total de 7 500 €, selon le détail du tableau joint en annexe 1.

La commission territoriale du territoire d'action de l'Eurométropole réunie le 23 février 2021 a émis un avis favorable à ces propositions.

Ces montants seront à prélever comme suit :

Soutien aux activités socio-éducatives : Opération P2070005 - ligne 65-65748-338.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY